

RÉPARTITION DES BOURSES

Niveau		Bourses disponibles	Montant
Primaire 1 ^{er} cycle	1	Triomphe au dépassement	100 \$
	1	Triomphe à l'excellence	100 \$
Primaire 2 ^o cycle	1	Triomphe au dépassement	100 \$
	1	Triomphe à l'excellence	100 \$
Primaire 3 ^o cycle	1	Triomphe au dépassement	100 \$
	1	Triomphe à l'excellence	100 \$
Secondaire 1 ^{er} cycle	1	Triomphe au dépassement	200 \$
	1	Triomphe à l'excellence	200 \$
Secondaire 2 ^o cycle	1	Triomphe au dépassement	250 \$
	1	Triomphe à l'excellence	250 \$
Collégial	1	Triomphe à l'excellence	350 \$
Universitaire	1	Triomphe à l'excellence	500 \$
Jeune raccrocheur	1	Triomphe à la réinsertion scolaire	350 \$
Adulte	1	Triomphe à la conciliation travail - famille - études	400 \$
Athlète- étudiant	1	Triomphe à la conciliation sport de haut niveau	400 \$
Entrepreneur - étudiant	1	Triomphe à la conciliation entreprise-études	500 \$

Bien spécifier quelle bourse vous souhaitez obtenir: Triomphe au dépassement? À l'excellence? À la réinsertion scolaire? À la conciliation études-sport d'élite? À la conciliation travail-famille-études? À la conciliation entreprise-études?

SOIRÉE DE LA REMISE DES BOURSES

Tous les candidats sont invités à une cérémonie honorifique le **lundi 4 juin à 19 h** au Centre Jean-Guy-Cardinal. Également, les boursiers seront Personnalités du mois de juin de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines.

REMISE DU DOSSIER DE CANDIDATURE

La candidature d'un étudiant doit être déposée au plus tard le 11 mai 2018.

Le dossier peut être remis de l'une des façons suivantes:

- déposé à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture;
- glissé dans la chute à courrier de la porte principale de l'hôtel de ville accessible en tout temps.
- posté à l'adresse suivante:
Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
BOURSES TRIOMPHE
139, boulevard Ste-Anne
Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0
- par courriel à communications@villesadp.ca

INFORMATION

Service des communications
Téléphone: 450 478-0211 poste 2031

www.villesadp.ca

PARTENAIRES



Les bourses TRIOMPHE

du Conseil municipal de la
Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
2018

16 bourses totalisant
4 000 \$

TRAVAILLER FORT,
ÇA RAPPORTE !

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Les bourses

TRIOMPHE

du Conseil municipal de la
Ville de Sainte-Anne-des-Plaines



Pour encourager la réussite et la persévérance scolaires, le Conseil municipal, conjointement avec le Club Optimiste, la Fraternité des policiers de Terrebonne, la Cordev, Parents-Secours, les députés Mario Laframboise et Simon Marcil, les Chevaliers de Colomb ainsi que le Fonds de la Classique du maire, sont fiers d'offrir le programme des bourses Triomphe aux étudiants Anneplainsois.

Les bourses seront attribuées à six types d'étudiants: ceux qui excellent au niveau académique; ceux qui se dépassent par des efforts constants; ceux qui raccrochent pour terminer leur secondaire; les adultes qui concilient travail, famille et études; les athlètes-étudiants qui pratiquent un sport de haut niveau et les personnes qui poursuivent des études en lien avec leur entreprise existante ou pouvant être créée.

Une somme de 4 000 \$ est répartie parmi 16 bourses destinées aux élèves du primaire à l'université. Travailler fort, ça rapporte, dans tous les sens du mot!

La bourse s'intitule « TRIOMPHE » en reconnaissance de la devise des Anneplainsois « *Lutte et triomphe* ». Ce nom évoque le triomphe de la persévérance et des efforts qu'un élève déploie autour de son succès scolaire.

DOCUMENTS REQUIS

Le dossier de candidature peut être préparé en collaboration avec un parent, un professeur ou un proche et doit comprendre les documents suivants:

- **lettre de motivation** présentant le candidat, ses accomplissements et la raison pour laquelle il mériterait de recevoir la bourse;
- une photocopie des **bulletins** de l'année en cours;
- une **preuve de résidence** à Sainte-Anne-des-Plaines;
- une **lettre de recommandation** d'un des professeurs de l'élève, pour le Triomphe à l'excellence,
ou
une **lettre de recommandation** du professeur de la discipline dans laquelle l'élève s'est amélioré afin de confirmer les efforts déployés, pour le Triomphe au dépassement;
- **tout autre document pertinent** pour la sélection du candidat (article de journal citant le candidat, texte composé par le candidat, dessin par l'enfant, le curriculum vitae...).
- **Si possible, une ou des photos du candidat et/ou de ses réalisations, certificats, médailles, etc.**

N'oubliez pas...

d'inscrire quelle bourse vous désirez obtenir !

ADMISSIBILITÉ

Conditions générales

- étudier dans un établissement privé ou public d'enseignement reconnu par le MELS;
- être résident de Sainte-Anne-des-Plaines;
- s'impliquer socialement en prenant part, par exemple, à la vie étudiante ou communautaire et en se démarquant positivement par son attitude et ses comportements. Cette condition ne s'applique pas aux catégories « conciliation travail - famille-études et entreprises-études ».

Conditions particulières

Triomphe à l'excellence

- Être étudiant à temps plein et exceller au niveau scolaire.

Triomphe au dépassement

- Être étudiant à temps plein et s'améliorer grâce à des efforts constants.

Triomphe à la réinsertion scolaire

- Être âgé de 21 ans ou moins et être de retour aux études (**temps plein ou partiel**) en vue d'obtenir un diplôme d'études secondaires.

Triomphe à la conciliation travail - famille - études

- Être âgé de 22 ans ou plus; être aux études à temps plein ou partiel et concilier études, travail et vie familiale.

Triomphe à la conciliation sport - études d'élite

- Être étudiant à temps plein de niveau primaire à universitaire; être en situation de réussite scolaire; pratiquer un sport (individuel ou collectif) de haut niveau.

Triomphe à la conciliation entreprise - études

- Être étudiant à temps plein ou partiel; être en situation de réussite scolaire; poursuivre des études en lien avec son entreprise ou pouvant mener à la création de sa propre entreprise.